

RIS

Mercredi 9 septembre :
carte scolaire, remplace-
ment, aide personnalisée...
Quelles (re) mobilisations
pour gagner ?
A décompter des animations
pédagogiques 2009/10 ou de
la journée de "solidarité"

Congrès de la FNAREN

(fédération nationale des
rééducateurs de l'éducation
nationale)
du 17 au 20 juin à St-Etienne
"la rééducation... une place à
prendre... pour apprendre"
[http://pagesperso-
orange.fr/congresfnaren09/](http://pagesperso-orange.fr/congresfnaren09/)

Phase d'ajustement du mouvement

Les documents sont sur I prof
bientôt en ligne sur le site de l'IA.

CAPD des résultats prévue le jeudi 2 juillet

snuipp rhône informations

n° 29 - 05/06/2009
prix : 0,15 €

édito

Samedi 13 juin manifestation à 10h30

Place d'Arsonval (M° Grange Blanche)
Bellecour

**Pour les salaires,
le service public, l'emploi**
(RASED, REP, remplacements, seuils
moins élevés...)

A l'appel de la FSU - CGT - CFTD -
Solidaires FO - CGC - CFTC - UNSA

A Villefranche
Manifestation à 10 h
Place du Promenoir

Congrès départemental du SNUipp

Mardi 16 et mercredi 17 juin

à la Bourse du Travail (Lyon 3)

Les thèmes du congrès :

Quels liens syndicats/profession ?
Quel syndicalisme pour quelle école ?

Envoyez d'urgence votre demande d'autorisation
d'absence (avec votre mandat)
et signalez-vous à la section

*La participation du plus grand nombre d'adhérents du
SNUipp à ce congrès est garante du fonctionnement
démocratique du syndicat.*

Répondez au questionnaire sur les parutions du SNUipp en
cliquant sur le lien suivant :

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article659>

Cette année scolaire a été fortement marquée par des réformes qui n'en sont pas. Le SNUipp et la grande majorité des enseignants considèrent que le seul objectif des "nouvelles" dispositions ministérielles réside dans des restrictions budgétaires idéologiques mettant en difficulté l'école publique.(...) Et aujourd'hui les conditions d'exercice du travail s'aggravent :

- après avoir demandé aux collègues désireux de travailler à temps partiel de faire leur demande très tôt afin de les étudier dès la phase principale du mouvement, la plupart n'ont pas reçu de réponse officielle avant aujourd'hui. Pire, nous avons appris au coup par coup que bon nombre de temps partiels seront refusés. (...) voir page 2

- L'Inspectrice d'Académie a décidé (...) d'octroyer un point supplémentaire aux directeurs d'école pour l'accès à la hors classe. S'il s'agit d'une reconnaissance à coût zéro des difficultés liées à la direction d'école, comment s'en satisfaire quand cette décision engendre par ailleurs une telle inéquité entre enseignants ? (voir page 2).

En tout état de cause, le SNUipp revendique la transformation de la hors classe en échelon(s) supplémentaire(s) réellement accessible(s) à tous.

- Enfin, cela fait suite à l'absence de départs en formation E et G, au refus de mise en disponibilité pour convenance personnelle, à un plan de formation continue quasi inexistant pour l'an prochain, au non remplacement pour la 1ère fois lors de stages institutionnels assorti de consignes aux collègues concernés exemptes de tout fondement pédagogique ...

Autant de mesures négatives pour les collègues, qui confirment le discours sur l'équité entre tous les personnels tenu, à son arrivée, par l'Inspectrice d'Académie : c'est effectivement une régression pour tout le monde !



Temps partiels refusés, encore un droit des personnels bafoué !

Tous les collègues ayant moins de 3 enfants (!) nous font part du refus de l'IA du Rhône de leur accorder leur temps partiel.

Nous rappelons que les critères annoncés par l'administration étaient :

- 1) le nombre d'enfants
- 2) à nombre d'enfants égal, c'est la moyenne de leurs âges (par ordre croissant) qui départage les collègues.

A ce jour, de nombreuses demandes ont été refusées. Le droit du personnel connaît là un recul intolérable ! Afin de faire respecter nos droits et nos acquis, nous appelons l'ensemble des collègues concernés à :

- 1) faire un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Éducation Nationale.
- 2) faire une demande d'examen en CAPD

Modèles de lettres sur le site, à compléter et à envoyer en double au Snuipp.

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article662>

Par ailleurs, les textes régissant l'octroi des temps partiels mentionnent un nécessaire entretien de l'employeur précédant tout refus... ce qui n'a pas été mis en place dans le département. En conséquence tous les refus sont nuls et nonavenus ! Raison supplémentaire d'interpeller IA et ministre !

NB : lors de la CAPD du 4 juin, l'IA nous a dit vouloir, en fonction des moyens en personnels, accorder un maximum de temps partiels avant fin août... Le Snuipp lui a rappelé que l'organisation des écoles comme des familles suppose une autre anticipation !



Sommaire

page 1

Édito

Manifestation du 13 juin
Congrès du SNUipp

page 2

Temps partiels refusés,
encore un droit des
personnels bafoué !
Compte rendu CAPD
EVS et AVS se mobilisent
pour la professionnalisation
de leur métier

Compte rendu CAPD du 4 juin 2009

« Le département est en très grande difficulté »...

Non ce n'est pas la déclaration préalable du SNUIPP mais bien les premiers mots prononcés par l'Inspectrice d'Académie lors de cette CAPD... Très grande difficulté qui justifie à ses yeux les mesures contre les droits des personnels qui se multiplient dans notre académie.

Voici les principales annonces lors de cette CAPD :

- Les réponses pour les temps partiels viennent d'être envoyées... Malgré nos interventions, l'IA se donne jusqu'en août pour continuer à accorder de nouveaux temps partiels, ne veut prendre aucun risque pour le moment et n'en accorde donc que très peu. Les demandes pour moins de 3 enfants ont été refusées. L'IA prend acte de notre volonté de faire étudier chaque cas en CAPD prochainement. Nous avons souligné le caractère intolérable et destabilisant pour les collègues et pour les écoles d'une telle décision.

- Pour le passage à la hors classe, l'IA était dans l'incapacité de nous donner le nombre de personnels admis... Il faut attendre que le ministère donne les instructions aux IA. Nous avons fortement réaffirmé notre position sur cette question : en effet, il sera désormais impossible d'accéder à la hors classe lorsque l'on n'est ni directeur, ni enseignant en REP. Le ministre entend-il ainsi diviser un peu plus la profession pour régner ? Pour le Snuipp, c'est l'attractivité en terme de conditions de travail des postes de direction, des REP et de bien d'autres types de postes qu'il faut travailler en lieu et place de mesures qui - y compris dans la logique ministérielle - sont profondément inéquitables (puisque de nombreux collègues avec 20 de note ne seront cette année encore pas promus !) En tout état de cause, nous avons rappelé notre souhait de voir transformer la hors classe en échelon supplémentaire réellement accessible à tous.

- Liste d'aptitude PE : toutes les demandes ont été acceptées. Nous avons obtenu la garantie que toute demande même transmise hors délai sera étudiée. (43 candidats pour 106 possibilités !!!)

- Les postes E et G non pourvus lors du premier mouvement car réservés (collègues nommés au premier mouvement à titre conditionnel sur un autre poste) seront bien proposés lors de la phase d'ajustement du mouvement (hormis les 11 postes bloqués par l'administration lors de la CAPD précédente afin d'atteindre le quota ministériel de 32 suppressions de postes RASED et en opposition totale avec les décisions du CDEN du début d'année).

- Inéats - Exéats : l'IA accordera tous les exéats des titulaires pour rapprochement de conjoints. Elle acceptera tous les inéats (rapprochement de conjoints et convenance personnelle) s'ils sont précédés d'un accord d'exéat du département d'origine. Les demandes des stagiaires ne seront traitées qu'en dernière phase. Attention, le changement de département n'est possible qu'après l'obtention de l'exéat du Rhône suivi de l'accord d'inéat du département demandé.

EVS et AVS se mobilisent pour la professionnalisation de leur métier

Le Snuipp a organisé une réunion d'informations syndicales pour les EVS et AVS. De nombreuses EVS et AVS étaient présentes. Comme prévu, la première partie de la réunion a été consacrée à faire le point sur les conditions de travail des uns et des autres et les différentes actions pour faire avancer les choses qui ont eu lieu dans le passé.

Ainsi, nous avons abordé la question de la formation au métier, du temps de travail. Beaucoup de questions ont été posées. Les réponses se trouvent sur le site. Mais les EVS et les AVS présentes avaient surtout envie de se battre pour une professionnalisation de leur métier pour stopper la précarité.

Les élèves handicapés sont présents pour longtemps dans les écoles, le législateur doit compléter la loi de 2005 sur le handicap en créant un statut d'AVS, avec une véritable formation et un salaire décent. Il a été décidé d'envoyer une demande de rendez-vous à tous les parlementaires du Rhône pour faire avancer les choses.

Pour rappel, le Snuipp a écrit à la nouvelle Inspectrice d'Académie pour aborder les questions les plus urgentes : modulation abusive du temps de travail des EVS, conditions de passage du statut d'EVS à celui d'AVS, formation à l'emploi...

Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin Snuipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Rosario ELIA
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Emmanuel GUICHARDAZ
Rita JEDYNAK
Fabienne LOREAU
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Jacques NEYRAUD
Mireille PELOUX
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône
Informations

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires